

**DECISION PORTANT ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 A LA DUREE DU
MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
REFECTION DE LA COUVERTURE DU MARCHÉ COUVERT AVEC CARYATIDES
ARCHITECTURE**

ST N° 2026-67

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

VU le marché public de maîtrise d'œuvre n° 2025DST05-01 notifié le 08/08/2025 à CARYATIDES ARCHITECTURE dont le siège est 22, rue de Chabrol – 75010 PARIS, dans le cadre des travaux de réfection de la couverture du marché couvert – place des Récollets - 82200 Moissac,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la date de durée du marché initialement fixée à six (6) mois, pour une prolongation au 31/12/2026 inclus,

Considérant que les autres clauses du marché restent inchangées,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De prendre en compte l'avenant n° 1 à la durée du marché de maîtrise d'œuvre n° 2025DST05-01 notifié le 08/08/2025 dans le cadre des travaux de réfection de la couverture du marché couvert – place des Récollets, 82200 Moissac, établi suite à la modification de la date de durée du marché, initialement fixée à six (6) mois, pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026. L'avenant a pour objet de formaliser cette prolongation, sans modification de l'objet du marché et sans incidence financière. Les autres clauses du marché restent inchangées.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – AMPLIATION

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin.

ARTICLE 4 – RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse - 68, rue Raymond-IV – 31000 TOULOUSE, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MOISSAC, le 07 mai 2026

Le Maire,


Roman LOPEZ

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a coat of arms in the center. The text '82200 MOISSAC' and 'TARN' is visible around the perimeter. A large, fluid handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.